

S.I.P.M.E.

Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel



Siège : BP 40022 - 83601 FREJUS CEDEX
Tél. 04 94 17 67 48 / 04 94 17 66 95
Fax 04 94 17 67 59
c.anavillela@ville-frejus.fr

BILAN DE L'ANIMATION DU P.I.D.A.F.

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROTECTION DU MASSIF DE L'ESTEREL (S.I.P.M.E.)

RAPPORT D'ACTIVITE 2019



Mission d'assistance technique confiée à
l'Office National des Forêts



Opération financée par le Conseil Régional de la
REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES	1
2. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX	2
➤ Volet concertation.....	2
• Relations avec les élus de chaque commune membre du syndicat.....	2
• Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens.....	2
• Relations avec les partenaires institutionnels	3
• Relations avec les partenaires techniques	3
• Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements	4
➤ Volet opérationnel.....	7
• Avec le S.D.I.S. et le Département.....	7
• Avec la D.D.T.M.	8
• Concertation et information des C.C.F.F. (Comités Communaux de Feux de Forêts) sur l'état des équipements de défense	9
➤ Volet programmation	12
• Propositions d'actions.....	12
• Montage des dossiers de subvention.....	8
• Perspectives d'avenir.....	16
• Bilan des travaux réalisés en 2017.....	17
• Travaux à réaliser en 2018	24
3. CONCLUSION	24

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES

La vocation première du S.I.P.M.E. est la mise en œuvre du Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (P.I.D.A.F.) des massifs forestiers des communes des Adrets de l'Estérel, Bagnols-en-Forêt (membre de la Communauté de Communes du Pays de Fayence), Fréjus, Puget-sur-Argens, de Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer et depuis cette année Roquebrune-sur-Argens.

Il est issu de la volonté de ces communes parties prenantes dans le syndicat, de préserver l'espace naturel forestier et périurbain du massif (19 000 ha boisés pour une superficie totale de 29 000 ha) au travers d'un programme de Défense des Forêts Contre l'Incendie (D.F.C.I.).

Dans ce cadre, une mission d'assistance technique, dite d'animation, a été confiée à l'Office National des Forêts depuis le 1^{er} janvier 2007 par le syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, l'animation du PIDAF, la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt et la recherche de financements, afin de mettre en œuvre les actions programmées dans les documents de programmation.

Depuis 2014, le syndicat veut s'impliquer davantage dans la protection et la préservation du massif au-delà de l'aspect D.F.C.I. Selon son engagement de 2012, la charte forestière de territoire en partenariat avec les communes de Mandelieu la Napoule et Théoule-sur-Mer a été menée à son terme et a été signée le 29 janvier 2015. Le Syndicat s'est attaché les services d'un ingénieur, chargé d'animer cette charte, avec pour objectif la création d'un « Grand Site de France »

La révision du PIDAF est arrivée à son terme. Cette étude a été validée par l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité d'animation, à l'attention du syndicat, maître d'ouvrage, du Conseil départemental 83 ainsi que de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui participe au financement de cette activité. Il synthétise également les activités du syndicat au cours de l'année 2019.

2. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX

➤ Volet concertation

- **Relations avec les élus de chaque commune membre du syndicat**

Suite aux élections municipales de 2014, les représentants des communes au sein du SIPME ont changé pour partie.

Les relations avec les élus communaux ont lieu lors des comités syndicaux, mais aussi lors de visites en mairie ou encore lors de déplacements sur le terrain. Elles visent souvent à lever des incertitudes sur divers points réglementaires, techniques ou financiers et permettent également de prendre en compte les souhaits des élus, leurs priorités, et plus particulièrement expliquer aux élus notre démarche. Ceci a été fait par les personnels du Syndicat, relayés par les techniciens forestiers territoriaux de l'ONF, correspondants des communes en matière forestière.

La commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS a rejoint le SIPME en 2019.

- **Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens**

Au titre de l'exercice 2019, le comité de massif s'est réuni le 15 janvier 2019, à l'occasion duquel un calendrier a été établi. Les techniciens du Syndicat y ont proposé et défendu les projets.

Le 7 février 2019 le comité syndical s'est réuni pour aborder le débat d'orientation budgétaire, les différentes conventions, les programmations et mode de financement des Investissements Forestiers (IF) et Mises en Condition Opérationnelle (MCO) des ouvrages structurants du P.I.D.A.F. en 2019. Les travaux devant être effectués cette année ont été listés.

La programmation à réaliser en 2019 a été établie pour un montant de 703 909.00 € HT. Une partie de cette programmation a été fait l'objet d'une demande de subvention sous forme d'Appel à Projet auprès du « guichet unique » (435 674.20 € H.T. (cf. : *tableau de demande de subventions 2019 - annexe 1 et délibération du D.O.B. – annexe 1*)

La programmation MCO et IF 19 à réaliser en 2020 a été établie pour un montant de 550 909.00 € H.T en MCO et 170 800 € en IF. (cf. : *tableau du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 - annexe 2 et 3*)

- **Relations avec les partenaires institutionnels**

Depuis la création du comité de massif Esten 2008, la plupart des relations s'établissent lors des réunions techniques de ce comité. Elles sont organisées par le Département avec la participation des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre concernés par ce découpage géographique.

Ces réunions regroupent tous les partenaires techniques et financiers liés à la D.F.C.I. : Région, Département, Etat (D.D.T.M.), D.D.S.I.S., propriétaires privés, et autres maîtres d'ouvrages...

Lors de visites, l'ensemble des partenaires est invité ce qui permet de visualiser les réalisations sur le terrain et de poursuivre les discussions évoquées lors des réunions en salle.

Le Département du Var réalise, grâce aux moyens de sa Régie, des ouvrages D.F.C.I. sur certaines pistes retenues au P.I.D.A.F.

La D.R.E.A.L. (Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) est interlocuteur dans le cadre des travaux réalisés dans le site classé.

La C.A.V.E.M. (Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée) est un partenaire dans le cadre des travaux réalisés dans le site NATURA 2000.

- **Relations avec les partenaires techniques**

D.D.S.I.S. (Direction Départementale des Services d'Incendies et de Secours) : Elaboration des dossiers techniques de validation des ouvrages (choix des tracés des pistes, des profondeurs de débroussailllements, de l'implantation des points d'eau, des priorités de réalisation), retours d'expérience sur les saisons de D.F.C.I. ou sur certains feux, validation des ouvrages.

D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) : Recueil des avis sur les Avant Projets Sommaires (A.P.S.), sur les priorités d'actions, les implantations et les techniques employées, les possibilités de subventions... Concertation sur les équipements réalisés par les A.P.F.M. (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne). Cette année a vu la mise en oeuvre d'une programmation sur 5 ans de ces travaux, qui devrait améliorer ainsi la lisibilité.

Une réunion, au siège du pôle DFCI de l'ONF, le 20 novembre 2019, a permis de connaître la prévisualisation des travaux des APFM pour la période 2020 à 2024.

La mise en place du comité de massif a simplifié les relations entre les intervenants. En effet, lors des réunions tous les partenaires sont présents et les réflexions font l'objet d'un examen commun. Pour les ouvrages assis sur les territoire de différents maîtres d'ouvrage, il est possible de réaliser les ouvrages conjointement par la connaissance des projets qui doivent se réaliser sur l'ensemble du massif Est. Les chantiers marquent le point final des dossiers.



Réunion avec les partenaires institutionnels et techniques au siège du SIPME

- **Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements**

ESCOTA (société d'autoroute) : L'autoroute A8 reste un point noir dans notre politique de protection car elle traverse le massif forestier et occasionne un risque fort de départ de feu..

De plus, il existe une inadéquation entre leurs ouvrages de débroussaillage et ceux du Syndicat, relevées lors des réunions de terrain pour la révision du P.I.D.A.F. Des discussions ont été engagées ainsi que des rencontres sur site afin que leurs travaux viennent en concomitance avec les ouvrages du S.I.P.M.E. Ces discussions doivent être rapidement **étudiées** notamment pour étudier une meilleure protection contre les jets d'objet en ignition. En effet, un mégot jeté de l'A8 à un endroit sans protection pare-mégot a provoqué le feu de Fréjus du 1^{er} septembre 2017. Cet incendie a ravagé 35 ha, mobilisé plus de 10 avions bombardiers d'eau, 2 hélicoptères, 250 pompiers, les services de Police, les CCFF, la DDTM et l'ONF.

L'O.N.F. (Office National des Forêts) : est un gestionnaire important sur la zone de compétence du S.I.P.M.E. (Forêt Domaniale de la Colle du Rouët canton de Terres Gastes, la Forêt Domaniale de Saint Cassien et la Forêt Domaniale de l'Esterel). Des travaux à but D.F.C.I. et sylvicoles sont réalisés par l'Agence Travaux Méditerranée de l'O.N.F, les A.P.F.M., ou par des entreprises privées. Ces ouvrages sont désormais intégrés dans la programmation du PIDAF porté par le SIPME.

La C.C.P.F. : La Communauté de Communes du Pays de Fayence projette de créer une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) en forêt communale de Bagnols-en-Forêt. Ce site appelé « Vallon des pins » jouxte le site des Lauriers exploité par le SMIDDEV.

La voie d'accès à ce site emprunterait la piste DFCI G13 depuis la RD4. Le linéaire de la piste DFCI se retrouverait donc diminué de 950 m.

ENEDIS (Fréjus) : ENEDIS a informé le Département du Var pour la Forêt Départementale de Malpasset, la commune de Fréjus pour la Forêt Communale de Fréjus, le S.I.P.M.E. pour les pistes D.F.C.I., le S.E.V.E. pour les canalisations d'eau enterrées et l'O.N.F. pour sa gestion multi fonctionnelle de certains de ces territoires, de son intention de réaliser une double opération d'enterrement de ligne électrique de 63 000 volts et de suppression de ligne aérienne.

Dans l'optique de formaliser les contraintes de chacun des intervenants, ENEDIS a organisé sur les lieux mêmes de cette double réalisation, une réunion, le 30 août 2018.

En décembre de cette année, nous avons été informé du fait que les travaux de ENEDIS étaient susceptibles de commencer à partir de janvier 2020.



Affichage à l'entrée de la piste DFCI G 31 de Malpasset

Société du Canal de Provence (S.C.P.) : Le 20 août 2019, le responsable local de la Société du Canal de Provence a souhaité une rencontre sur le terrain pour évoquer différents sujets liés à la canalisation, qui longe la piste DFCI G 31 de Malpasset. Nous avons échangé nos informations, cela a permis de créer une ambiance d'entente propice à un avenir d'écoute réciproque.



Société du Canal de Provence : rencontre de terrain le 20 août 2019

Il nous a informé que le 14 octobre de cette année le Poteau Incendie situé sur la piste DFCI G 31 de Malpasset, à côté du pont de la Buème serait changé pour être mis aux normes.



Piste DFCI G 31 :Poteau Incendie aux normes au pont de la Buème

➤ Volet opérationnel

Des visites techniques de travaux sont organisées, où tous les partenaires institutionnels sont présents. Cela nous permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans le courant de l'année, de les valider et d'intégrer celles-ci dans le dispositif opérationnel.

La plateforme informatique (REMOCRA) nous permet de porter à connaissance au service cartographique de la D.F.C.I de l'ensemble de ces réalisations en temps réel (cf. :ensemble des fiches transmises sur REMOCRA- annexes 4 à 14).

La D.D.T.M, le Département et le SDIS y ont accès, mutualisant ainsi leurs informations.



Réunion sur le terrain avec les partenaires institutionnel

- **Avec le S.D.I.S. et le Département**

Sitôt achevés, les travaux sont saisis dans la plate-forme commune REMOCRA ; ce qui permet de déclencher les visites techniques de chantier avec tous les partenaires.

A été mise en place une relation suivie avec Le Responsable Départemental des citernes et Poteaux Incendie du S.D.I.S.. Progressivement, un bilan des citernes DFCI par commune est établi, selon le protocole du S.D.I.S. Pour chaque citerne, nous tenons au courant ce responsable. Au fur et à mesure des modifications du réseau de ces hydrants, il est tenu informé de ces améliorations, en

particulier, de leur mise aux normes (Cf. : *fiche d'évaluation PENA de DFCI et fiche d'évaluation PI – annexes 15 et 16*).



Rencontre avec le Responsable Départemental du SDIS des citernes pour explications des contraintes liées à l'aspiration

- **Avec la D.D.T.M.**

Les informations sur les ouvrages réalisés lui sont transmises avec le même principe que pour les pompiers et le département. La D.D.T.M. qui gère les A.P.F.M. nous tient informé des travaux réalisés au cours de l'année (ce sont essentiellement des débroussaillages) ce qui nous permet de les connaître et les intégrer dans les équipements de D.F.C.I. existants sur le territoire de compétence du S.I.P.M.E.



Visite technique de fin de chantier avec les partenaires institutionnels

- **Concertation et information des C.C.F.F. (Comités Communaux de Feux de Forêts) sur l'état des équipements de défense**

Les C.C.F.F. des communes d'actions du S.I.P.M.E. nous informent des éventuelles anomalies constatées sur le terrain avant la saison afin de permettre la mise en place au plus vite d'actions, pour remettre en état les pistes ou pouvoir informer les pompiers le cas échéant.



Réunion avec les CCF de Saint Raphaël le 18 septembre 2019



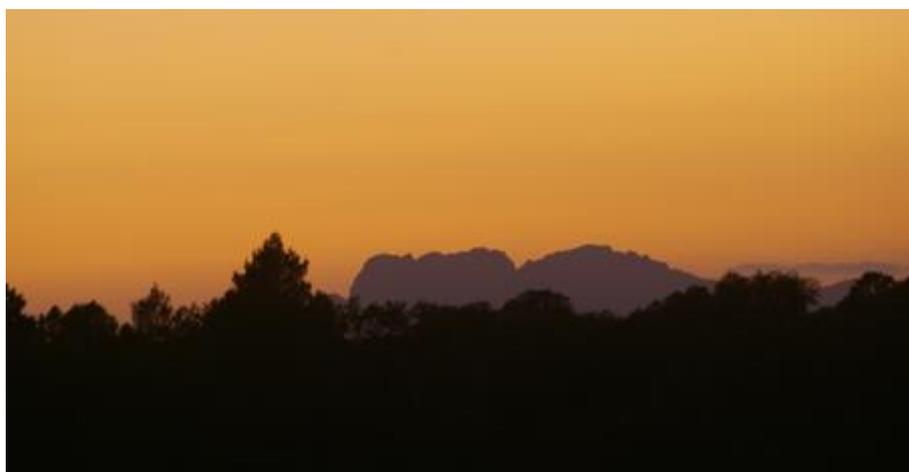
Participation à l'Assemblée Générale des CCFF de Fréjus

- **Concertation et information des Communes**

- Commune de Roquebrune-sur-Argens

La commune de Roquebrune-sur-Argens a adhéré au S.I.P.M.E. cette année (Cf. : *Arrêté Préfectoral du 18 janvier 2019 portant adhésion de la commune de Roquebrune-sur-Argens au S.I.P.M.E. – annexe 17*).

Son Plan de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier comprend de nombreuses pistes DFCI. Il s'avère qu'il sera nécessaire de le refonder afin de l'intégrer au P.I.D.A.F. Estérel. Il a été décidé de scinder les pistes en 2 zones : une au sud de l'autoroute A8 qui sera gérée en collaboration avec la Mairie et l'autre au nord, gérée directement par le S.I.P.M.E..



Rocher de Roquebrune

➤ Commune de Saint-Raphaël

La Municipalité a décidé de nommer de nouveaux responsables aux seins des Services Techniques. Souhaitant comprendre l'ensemble des relations qui lient les différents acteurs de la D.F.C.I., ceux-ci ont voulu créer une synergie entre le SIPME et leurs fonctions au sein de l'environnement et des forêts dont ils ont la responsabilité. En conséquence, les relations entre la Commune de Saint Raphaël et le SIPME s'en sont trouvées renforcées et améliorées au point de voir des réalisations financées par la Commune sur des pistes DFCI inscrites au PIDAF Estérel.



Piste DFCI H 33 du Rastel : création d'un passage busé de diamètre 600 en point bas de piste, réalisée par la commune de Saint Raphaël

➤ Commune de Fréjus

Il faut noter qu'une restructuration au sein des services techniques de la commune a supprimé le « service Forêt », qui entretenait efficacement l'ensemble des pistes de la Forêt Communale de Fréjus. Cette structure manque à la Forêt.

En mars, le service chargé de l'application du P.P.R.I.F. de la commune de Fréjus a souhaité connaître le statut de la piste DFCI G 28 Rossignole au sein du PIDAF Estérel. En effet, pour partie, cette piste est aussi inscrite au PPRIF de Fréjus car elle permet l'évacuation de lotissements situés à Bonfin et du Domaine du Pin de la Lègue via la piste de Meissounière, inscrite au PPRIF.

Nous avons pu confirmer le statut de piste DFCI G 28 de Rossignole en « Zone d'Appui Élémentaire ». Nous avons informé la Commune et son représentant, Monsieur AUBERT des projets concernant la piste DFCI de Rossignole : débroussaillage symétrique par les APFM en 2020 de la bande de sécurité de 25 mètres de chaque côté ; la remise en état par marché d'appel d'offre de la rampe béton qui est abimée.

A sa demande, nous nous sommes engagés, en 2020, à demander les financements afin de créer une servitude de passage DFCI concernant cette piste.



Le 1 mars 2019, rencontre avec M. AUBERT, responsable de la mise en œuvre du P.P.R.I.F. de Fréjus

➤ Volet programmation

- **Propositions d'actions**

Les propositions d'actions et la présentation des projets se sont déroulées, en concertation avec les élus communaux et les élus du syndicat, lors des réunions du comité syndical, de visites de terrain ou encore de réunions en mairie. Chaque agent de l'Office National des Forêts (O.N.F.) présente aux élus de sa (ou ses) commune(s) un programme de travaux et engage une concertation sur les ouvrages à réaliser. Ces propositions sont accompagnées d'un bilan des travaux réalisés au cours de l'année ainsi que les réalisations qui auront lieu en 2019. Une visite de terrain peut être organisée selon les communes.

- **Cas particulier de Catastrophe Naturelle**

Le 23 novembre 2019, les ouvrages du SIPME ont subi de graves intempéries, qui ont provoqué des catastrophes dans l'est Var.

Le 1^{er} décembre 2019, un nouvel épisode méditerranéen violent engendre de nouvelles dégradations aux ouvrages structurants du SIPME. Le suivi en direct de cette crue a montré que le niveau du Reyran est arrivé à 30 centimètres de sa cote d'alerte.

Dès le 25 novembre 2019, nous avons réalisé le recensement de tous les ouvrages. Quelques ouvrages ont été endommagés. Ils feront l'objet de réparations rapides en direct, soit par les soins de l'ONF en Forêt Domaniale de l'Estérel, soit par le Pôle Génie Civil du Département du Var dès que possible.



Piste DFCI G 31 de Malpasset



Piste DFCI G 31 de Malpasset

. Les désordres plus conséquents ont fait l'objet d'une demande d'aide au titre du programme Feader 8.3.1 de 2020.



Piste des Lauriers G 57 : destruction du radier du ravin des Lauriers

Dès le 2 décembre 2019, nous avons réalisé le recensement de tous les ouvrages, une nouvelle fois. Cette visite a montré que de nouvelles dégradations mineures étaient intervenues, mais qu'une destruction majeure a définitivement mis hors d'usage le gué du Reyran, qui dessert les 2 plus importantes pistes DFCI du PIDAF Estérel (G 31 de Malpasset au nord de l'autoroute A 8 et H 86 Armélie au sud de l'autoroute A 8).



Gué du Reyran après les violentes pluies du 1^{er} décembre 2019

La piste DFCI H 23 des Charretiers n'est plus praticable.



Piste H 23 des Charretiers après les violentes pluies du 1^{er} décembre 2019

Un dossier de demande de dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales pour des travaux d'urgences a été réalisé et transmis. (*cf. : demande de dotation de solidarité – annexe18*).

- **Montage des dossiers de subventions**

Le programme 2019 a été présenté en comité de massif le 15 janvier 2019. Dès que les propositions ont été validées par les élus, les dossiers d'appels à projet (investissement et entretien) ont été rédigés.

Pour le programme 2019, la réunion de programmation a eu lieu le 7 février 2019. Les dossiers d'appel à projet seront rédigés après l'approbation des élus lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour l'établissement des dossiers, certaines pièces doivent être présentées : présentation du projet, étude d'incidence, avis du S.D.I.S., délibération du comité syndical, fiches de sites, autorisation des propriétaires,... Il convient d'obtenir les autorisations des propriétaires concernés par les travaux (libre disposition des terrains sur l'emprise des travaux) pour bénéficier des aides. Les financements européens imposent cette procédure. Avant les travaux d'entretien, les propriétaires sont donc

prévenus par courrier. Le maître d'œuvre est parfois sollicité pour l'élaboration des avant-projets et des cartographies. (cf. : *extraits de l'appel à projet Feader 8.3.1 2019 MCO et IF- annexe 19 et 20*).

Il est toutefois à regretter que le « guichet unique » ne fonctionne pas. Nous sommes obligés d'établir différents dossiers selon les partenaires, certains papiers, d'autres dématérialisés. Une harmonisation serait souhaitable, la formule du guichet unique de la D.D.T.M., telle qu'elle était prévue, semble la plus judicieuse.

- **Perspectives d'avenir**

Le PIDAF : La révision du PIDAF Estérel a été validée par Arrêté Préfectoral du 30 juillet 2018. Son évolution porte sur une meilleure définition des ouvrages structurants avec une amélioration de ces ouvrages et un déclassement de certaines pistes. Ainsi la surface débroussaillée connaît une diminution sensible dans le but d'une meilleure adéquation enjeux/moyens.

Une nouvelle numérotation des pistes DFCI est en attente et devrait être mise en place dans le courant de 2020. En effet, la DDTM a souhaité une modification en profondeur de la numérotation de toutes les pistes DFCI. Pour ce faire, elle proposera une ou plusieurs réunions de travail pour établir cette nouvelle numérotation. Dans l'attente du lancement de cette opération, nous ne pouvons adapter la numérotation au nouveau PIDAF.



Exemple de piste DFCI dont le numéro ne correspond pas au nom de la piste inscrite sur le PIDAF

Les servitudes légales : La première servitude légale DFCI est en cours de rédaction. Elle concerne les pistes DFCI H 66 de la Duchesse pour partie, la piste DFCI H 69 de l'Estérel et la piste DFCI H 71 de l'Estarpe du Cheval pour partie. Le propriétaire des fonds mitoyens à ces pistes a déjà donné cet accord. Dans la foulée, d'autres servitudes seront mises en place.

La CFT : La Charte Forestière de Territoire Grand Esterel a été signée en 2015. Le SIPME a recruté le 09 novembre 2015 une animatrice, Mme Fanny ROUX. Sa mission est de faire vivre la charte et d'engager l'Opération Grand Site (OGS). C'est une totale réussite car le SIPME a obtenu par courrier du l'autorisation du Ministère de l'Environnement d'engager une opération Grand Site. En 2019, le SIPME a recruté une seconde ingénieur en la personne de Mme Coryse TOURDOT afin de réaliser l'important travail engagé sur plusieurs fronts.

L'OGS se poursuit par une étude de réhabilitation de la Maison Forestière du Malpey, par l'élaboration du plan paysager, du schéma d'accueil et dernièrement de l'étude sur la réhabilitation du site du Lac de L'Ecureuil.

- **Bilan des travaux réalisés ou suivi en 2019**

DANS LE CADRE DE L'ANIMATION

Les A.P.F.M. (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne) ont réalisé l'entretien de débroussailllements sur les communes des Adrets de l'Estérel (H 83 partie et H 86 partie), Bagnols-en-Forêt (G 21) et Fréjus (H 68 et H 78). L'ensemble de ces débroussailllements représente une surface réalisée de 58.7 ha pour un montant de travaux estimé à 69 540 € HT. Il convient d'y rajouter le débroussailllement des citernes (16 unités pour un montant estimé à 45 000 € HT).



APFM : gyro broyage de la végétation sur piste DFCI G 21 de Magail à Bagnols-en-Forêt



APFM : débroussaillage du glacis sur piste DFCI H 68 du Mont Vinaigre à Fréjus



APFM : gyro broyage de la bande de sécurité sur piste DFCI H 78 de Boson à Fréjus



APFM : gyro broyage de la bande de sécurité sur piste DFCI H 86 de l'Armélie à Fréjus

DANS LE CADRE DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Pour la réalisation des programmes de travaux, une mission de maîtrise d'œuvre est confiée à l'O.N.F.

Cette mission de maîtrise d'œuvre, comporte un volet :

- 1) de gestion de l'entretien de la plate-forme des pistes DFCI du PIDAF Estérel par la Régie de génie Civil du Département du Var
- 2) de gestion des travaux de débroussaillage des bandes de sécurité des pistes DFCI du PIFAF Estérel (MCO)
- 3) de gestion des travaux de génie civil des pistes DFCI du PIDAF Estérel, autres que ceux confiés au Département du Var (IF)

- 1) Pour les travaux d'entretien de piste, le Département du Var nous a apporté son appui. Grâce au professionnalisme des équipes de la Régie du Département, la piste DFCI G 14 de Bayonne a été complètement entretenue et mise aux normes pour la sécurité des moyens Pompiers. La régie du Département a commencé à réaliser le surfacage des piste G 19 de la Culasse et G 52 des Escolles à Bagnols-en-Forêt. Les intempéries ont interrompues ces chantiers. Il est prévu de les reprendre en 2020.

Cette aide représente 12.4 km de pistes entretenues, pour un montant estimé de 92 700 € H.T. (*P.V. de réception des travaux de la Régie Départementale pour la piste DFCI G 14 de Bayonne – annexe 46*).



Buldozer sur la piste G 19 de la Culasse

2) Programme 2017 – Réalisation 2018 reportée à 2019 pour des raisons techniques.

Seul le glacis de la piste DFCI H 23 des Charretiers a été débroussaillée en 2018.



Piste DFCI H 23 des Charretiers avant débroussaillage du glacis



Piste DFCI H 23 des Charretiers avant débroussaillage du glacis

Programme 2018 – Réalisation en 2019

En plus des travaux de débroussaillage des bandes de sécurité du programme 2017 (non réalisés : piste DFCI H 86 de l'Armélie dans la propriété de Vinci sur une profondeur de 25 m (Les Adrets de l'Estérel) et piste DFCI H 81 de Mare Trache symétrique de 25 mètres (Fréjus)), la réalisation du programme 2018 a permis de nettoyer les bords de pistes DFCI G 19 la Culasse à Bagnols-en-Forêt, H 75 de Cante Perdrix à Fréjus et piste DFCI H 86 de l'Armélie dans la propriété de Vinci sur une profondeur de 25 (Fréjus). (Cf. :*Décision du marché, Ordre de Service n°1, marché signé et PV de réception des différents chantiers : lot 1 à 5 – annexe 21 à 41*)

Les travaux de débroussaillage ont été effectués avant la saison estivale. Le S.I.P.M.E. a réalisé dans le cadre de marchés publics de travaux 19.8 ha de débroussaillage pour un montant de 33 950.00 € HT . ceux-ci ont fait l'objet d'un financement au travers des programmes DFCI 2017 et 2018.



Piste DFCI H 81 de Mare Trache : utilisation d'un gyro broyeur à axe horizontal sur chenilles



Piste DFCI H 81 de Mare Trache : visuel paysager pris de la RDN 7

3) Programme 2017 –Réalisation 2018

Les IF17 ont été réalisés en début d'année 2018 sur les pistes DFCI G 52 des Escolles et G 19 de la Culasse à Bagnols-en-Forêt. (cf. : *Décision du marché, Ordre de Service n°1, marché signé et PV de réception – annexes 42 à 45*)



Piste DFCI G 52 des Escolles : mise en place du passage busé de 1000.



Piste DFCI G 19 de la Culasse : mise en place du passage busé de 1200.

Les IF18 seront réalisés en 2020 avec le programme de 2019.

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION

Dans le cadre de l'animation et du suivi des dossiers de subvention, les demandes de versements seront effectuées prochainement pour le programme 2016 pour la partie MCO et IF. Il en sera de même pour celles de 2017.

Dans le cadre de l'animation, pour les demandes de versement de subvention, nous fournissons le tableau récapitulatif des factures et des montants concernés par ouvrage. La suite du document est complétée par le secrétariat du syndicat et validé par le comptable.

- **Travaux à réaliser en 2020**

Les travaux IF 2018 devraient être réalisés à compter du 1er trimestre.

Les travaux de l'appel à projets 2019 (MCO et IF) devraient être lancés début 2020 (*Cf: tableau de l'Appel à Projet 2019 des travaux validés – annexe 45*).

Le programme "classique" d'appel à projets 2020 est en discussion avec les élus et sera validé en comité syndical au début de l'année 2020.

3. CONCLUSION

Le syndicat est un outil incontournable de la gestion des risques d'incendies de forêts sur l'Est varois et plus particulièrement sur le cœur du massif de l'Estérel. Ses ambitions vont même au-delà des limites géographiques du département. La Charte Forestière de Territoire intégrant les communes du S.I.P.M.E. ainsi que des communes des Alpes-Maritimes (Théoule/Mer) est désormais opérationnelle et a débouché sur l'Opération Grand Site de France.

L'animation permet de défendre les intérêts du S.I.P.M.E. et de présenter tous les travaux nécessaires à la protection du massif remarquable de l'Estérel.

Le syndicat continue son travail d'entretien et pourra même l'amplifier car les investissements lourds sont terminés, le niveau de financement des communes étant stable. Le syndicat reste réactif à la suite des intempéries de faible importance réalisant sur fonds propres et sans subvention les travaux d'urgence nécessaires au maintien en condition opérationnelle des ouvrages dont il a la charge.

Le syndicat assure la cohésion en intégrant dans son bilan les travaux réalisés par le Département, les A.P.F.M., etc.... Le comité de massif contribue à cette cohésion.

A Fréjus, le 16 décembre 2019

Le Technicien Forestier Territorial
représentant de l'ONF

Robert Cadéot

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de demande de subvention 2019

Annexe 2 : Délibération du D.O.B 2019

Annexe 3 : Tableau du D.O.B 2019

Annexe 4 : fiche_trx_dfci83_193_adrets_h86Armelie

Annexe 5 : Fiche_trx_dfci83_193_bagnolsen foret_g19culasse_2017

Annexe 6 : Fiche_trx_dfci83_193_bagnolsen foret_g52esquine_2016

Annexe 7 : Fiche_trx_dfci83_193_bagnolsen foret_g52esquine_2017

Annexe 8 : fiche_trx_dfci83_193_bagnolsenforet_g19culasseglacis

Annexe 9 : fiche_trx_dfci83_193_frejus_h75canteperdrix

Annexe 10 : Fiche_trx_dfci83_193_frejus_h79esquine

Annexe 11 : fiche_trx_dfci83_193_frejus_h81maretrache

Annexe 12 : fiche_trx_dfci83_193_frejus_h86Armelie

Annexe 13 : Fiche_trx_dfci83_193_straphael_h23charretiers_geniecivil

Annexe 14 : Fiche_trx_dfci83_193_straphael_h23charretiers_glacis

Annexe 15 : Fiche d'évaluation PENA de DFCI

Annexe 16 : Fiche d'évaluation PI

Annexe 17 : Arrêté Préfectoral

Annexe 18 : Demande de dotation

Annexe 19 : DOSSIER Feader 8.3.1 exemple MCO 2019

Annexe 20 : DOSSIER Feader 8.3.1 exemple IF 2019

Annexe 21 : AE LOT 1

Annexe 22 : Notification LOT 1

Annexe 23 : OS 1 signé LOT 1

Annexe 24 : Réception 2018 signés LOT 1

Annexe 25 : AE lot 2

Annexe 26 : Notification lot 2

Annexe 27 : OS 1 signé lot 2

Annexe 28 : Réception 2018 signé lot 2

Annexe 29 : AE LOT 3.

Annexe 30 : Notification LOT 3

Annexe 31 : OS 1 du 15 7 2019 LOT 3

Annexe 32 : Réception 2018 signé LOT 3

Annexe 33 : AE LOT 4

Annexe 34 : Notification lot 4

Annexe 35 : OS 1 du 17 6 2019 lot 4

Annexe 36 : PV réception 24 7 2019 lot 4

Annexe 37 : AE LOT 5

Annexe 38 : Notification LOT 5

Annexe 39 : OS 1 du 15 7 2019 LOT 5

Annexe 40 : Réception 2018 signé LOT 5

Annexe 41 : AE ATE lot IF 17

Annexe 42 : Notification lot IF 17

Annexe 43 : OS 1 Signés lot IF 17.

Annexe 44 : PV réception signés lot IF 17

Annexe 45 : Courrier Conventions signées Feader 2019

Annexe 46 : PV de réception G 14